

Infirmier-e de bloc opératoire



Conditions d'admission

Admission

20 questions courtes portant sur le programme du diplôme d'État d'infirmier-e (anatomie - physiologie, chirurgie, hygiène, législation)

- Durée : 1 h 30 - notation sur 20.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir à cette épreuve une note au moins égale à 10 sur 20.

Épreuves du concours

Épreuves écrites d'admissibilité

Sujet d'ordre professionnel

- Durée : 20 mn - notation sur 20.

Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

Épreuve orale d'admission

Sujet d'ordre professionnel

- Durée : 20 min - notation sur 20.

Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

Scolarité

Durée des études : 18 mois

Rentrée scolaire : le 1^{er} lundi du mois d'octobre.

Contenu de la formation :

870 heures d'enseignement théorique, travaux dirigés, travaux pratiques, 30 heures de temps de formation autogérée, 30 heures de suivi pédagogique, 1 365 heures d'enseignement clinique.

Le diplôme d'État d'infirmier-e de bloc opératoire (DEIBO) délivré par le ministère chargé de la santé, sanctionne les études.

Coût de la formation

Le montant de l'inscription à la sélection et le montant des frais de scolarité, ainsi que les modalités de prise en charge financière, sont indiqués dans la notice d'inscription au concours d'entrée.



Exercice professionnel

L'infirmier-e de bloc opératoire diplômé-e d'État a pour mission d'assumer une prise en charge holistique de la personne soignée, dans le respect des aspects éthiques et juridiques, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.

Cette mission recouvre trois fonctions : infirmier-e de bloc opératoire circulant-e, instrumentiste, aide opératoire.

L'infirmier-e de bloc opératoire gère la préparation de l'environnement opératoire et le déroulement des interventions chirurgicales en assurant la gestion des risques liés notamment aux patients et aux membres de l'équipe.

Il (ou elle) gère des situations professionnelles complexes qui requièrent des compétences en hygiène hospitalière, en technologies et techniques chirurgicales, en législation et en organisation du travail.

Carrière

- ♦ Infirmier-e-s de bloc opératoire diplômé-e d'État
- ♦ Cadre de santé paramédical, fonctions d'encadrement et d'enseignement
- ♦ Cadre supérieur de santé paramédical
- ♦ Directeur des soins

Formation continue

Assurée par l'école d'infirmier-e-s de bloc opératoire de l'AP-HP :

- ♦ adaptation à l'emploi pour les infirmier-e-s affecté-e-s en bloc opératoire
- ♦ perfectionnement
- ♦ préparation aux épreuves du concours d'entrée
- ♦ préparation à la rédaction du livret 2 et à l'épreuve orale pour l'accès au diplôme d'État d'infirmier-e de bloc opératoire par la VAE (*Arrêté du 24/02/2014*)

École d'infirmier-e-s de bloc opératoire de l'AP-HP

Hôpital Pitié-Salpêtrière

47 boulevard de l'Hôpital
75651 Paris Cedex 13

Tél. : 01 42 16 07 03
01 42 16 07 05
Fax : 01 42 16 60 10

E-mail : ecole.ibode@dfc.aphp.fr

Accès

Métro :

Lignes 5 et 10 : Gare d'Austerlitz
Ligne 5 : Saint-Marcel
Ligne 6 : Chevaleret

RER :

Ligne C : Gare d'Austerlitz

Bus :

Ligne : 24, 57, 61, 63, 65, 67, 89, 91.

Pour en savoir plus :
concours.aphp.fr